



Organisme pour l'Amélioration du Bien-être Animal et la protection des animaux de l'élevage à l'abattoir

L'OABA est une **association spécialisée dans la protection des animaux destinés à la consommation**. Elle **lutte** en France contre la **maltraitance animale, de l'élevage à l'abattoir**, et sensibilise à la **consommation responsable** en faveur du **bien-être animal**.

Créée en 1961, l'OABA (historiquement « Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs ») a obtenu dès 1964 une **avancée significative pour la cause animale**. Le **décret « d'abattage humanitaire »** rendait obligatoire l'étourdissement préalable à l'abattage de tout animal, afin de le priver de conscience et de douleur lors de la saignée.

Depuis, forte de son **équipe de spécialistes (vétérinaires, juristes, ingénieur)**, elle ne cesse d'œuvrer pour l'amélioration des **conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux de ferme**.



Elle constitue la **seule association habilitée à visiter les abattoirs** : des audits visant à améliorer la protection animale sont proposés aux abattoirs. L'OABA est également l'une des seules associations nationales à **prendre en charge des animaux de ferme maltraités ou abandonnés**, dont certains formeront le Troupeau du Bonheur .

Si la **sensibilisation** des citoyens, des professionnels et des décideurs est essentielle, nul doute que pour l'OABA, les changements de législation et les **recours juridiques** sont nécessaires pour faire évoluer la condition animale.



Le 26 février 2019, après 7 années de procédures judiciaires, **l'OABA obtient un jugement de la Cour de Justice de l'Union Européenne qui impose désormais l'abattage des animaux avec étourdissement** pour la certification des produits alimentaires **bio** (label Agriculture Biologique).



MISSIONS

Expertise -

1- **L'OABA contribue** à l'amélioration de la réglementation concernant la protection animale par des propositions de changement de législation. Elle contribue également à la rédaction de [guides de bonnes pratiques](#) et de recommandations comme en matière de [caméras de contrôle en abattoirs](#).

2- **L'OABA participe** à des [organismes consultatifs](#) : Conseil national d'éthique des abattoirs (CNEAb), Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), groupe d'expert de l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement (ANSES), comité CERVO d'ONIRIS.



3- **L'OABA forme** des auditeurs dans le cadre des [audits](#) en abattoirs. L'OABA dispense également des formations à Bordeaux Agro Sup et à l'ENSV.

4- **L'OABA agit** en faveur d'une consommation responsable intégrant la bientraitance animale de l'élevage à l'abattage, sur toute la chaîne de distribution, jusqu'aux informations délivrées au consommateur, permettant d'éclairer son choix.



<http://www.etiquettebienetreanimal.fr/>

Sur le terrain -

1- **L'OABA lutte** contre la maltraitance animale en [prenant en charge](#) des animaux de ferme à la demande des Services de l'Etat. Elle mène des [actions pénales](#) à l'encontre des auteurs de mauvais traitements.

2- **L'OABA réalise** des [audits](#) de protection animale à la demande des abattoirs afin de mieux prendre en compte la bientraitance animale, dans le cadre de conventions.



3- **L'OABA veille** sur des animaux de ferme abandonnés ou maltraités qui constituent le [Troupeau du Bonheur](#) pour qu'ils y vivent une vie paisible et sans souffrance.





L'OABA EN ACTION : UN EXEMPLE CONCRET !

L'OABA est intervenue le 20 février 2020 pour prendre en charge [315 vaches en danger de mort](#) près de Cholet. Ce cheptel présentait 20% de mortalité depuis 3 ans. Les bovins, maigres et aux pieds gangrénés pour certains, s'enfonçaient dans 50 cm de bouse, une partie de la stabulation menaçant de s'effondrer sur eux ! L'OABA a porté plainte contre l'éleveur qui a été condamné à 10 mois de prison le 7 décembre 2020.

Chaque opération de [retrait](#) pour délivrer les animaux d'élevage de leur vie de misère a un coût que supporte seule l'OABA ; il est estimé en moyenne à 3700 € par intervention, sans compter les frais de soin et de garde des animaux (plus de 100 000€ dans le cas de ces 315 bovins).



LE TROUPEAU DU BONHEUR DE L'OABA

Créé en **1993** en Savoie, le [Troupeau du Bonheur](#) est aujourd'hui composé de 600 bovins, ovins, caprins, équidés et cochons répartis dans nos [40 fermes partenaires](#). Ces animaux **ne sont pas exploités et restent protégés jusqu'à la fin de leur vie, sans être conduits à l'abattoir**. Ils peuvent être [parrainés](#) par nos adhérents. Des [Journées Portes Ouvertes](#) sont organisées pour les rencontrer.





QUI SOMMES-NOUS ?

L'OABA est forte aujourd'hui de toute l'énergie que lui a transmis sa fondatrice Jacqueline Gilardoni, après des années à œuvrer pour améliorer la condition des bêtes en abattoirs en s'entourant d'experts scientifiques, juridiques et de personnalités soucieuses de protéger les animaux.



Reconnue d'utilité publique en 1965, l'association présente des valeurs solides indispensables pour combattre la déshumanisation de la mise à mort des animaux de ferme. Elle sensibilise à des pratiques plus respectueuses envers l'animal. [Systématiser l'abattage avec étourdissement](#) en est le principal combat.

Le mot du président : *« Les actions de l'OABA auprès des autorités et des professionnels ont permis de faire évoluer les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux au cours des 60 dernières années. Nous remercions celles et ceux qui, par leur implication, leur aide et leur soutien, permettent à l'OABA de mener son œuvre pour la protection des animaux. Les animaux de ferme ont besoin de l'OABA pour les défendre. L'OABA a besoin de votre aide pour continuer. »* Dr Vétérinaire Manuel Mersch



L'OABA est présidée bénévolement, par le Dr vétérinaire Manuel Mersch depuis 2021. Elle est [administrée par un conseil de 12 bénévoles](#) (vétérinaires, avocats, magistrat, ingénieur agronome, ...). Ils apportent leurs contributions respectives en s'appuyant sur leurs expériences professionnelles pour aborder avec compétence les aspects scientifiques et juridiques de la protection animale.

Sous la direction de Frédéric Freund depuis 2006, juriste dédié à la protection animale, l'OABA traite ainsi des affaires contentieuses pour lutter contre la maltraitance animale. Frédéric intervient sur le terrain dans le cadre de saisies d'animaux.



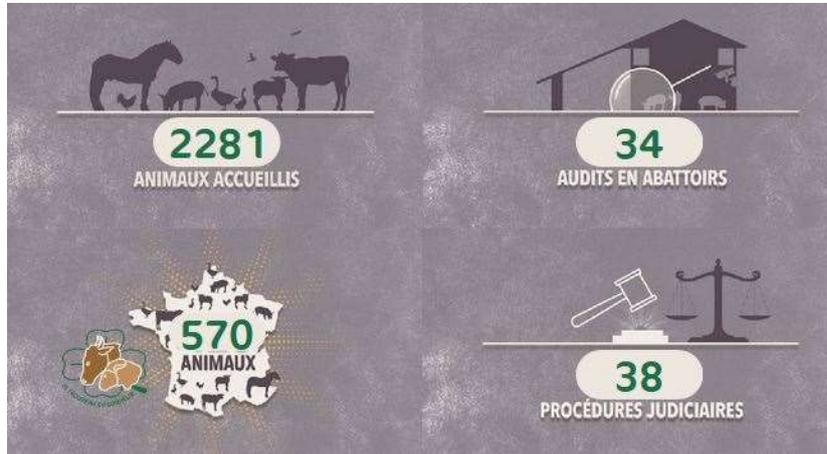
Des délégués enquêteurs de l'OABA assurent les missions de contrôle des abattoirs, des marchés et de l'Aïd. Sous la responsabilité du Dr vétérinaire Marylène Nau, bénévole, ils proposent des audits de protection animale dans les établissements qui en font la demande en les formant ainsi aux bonnes pratiques, plus respectueuses de l'animal.

L'OABA s'est entourée d'une **équipe support** de 6 salariés pour coordonner toutes ses activités, dont un juriste et une ingénieure agronome. Une vétérinaire est responsable de la communication.





BILAN 2023 EN QUELQUES CHIFFRES



COMMENT NOUS AIDER

L'OABA est la seule association de type loi 1901 spécialisée dans la protection des animaux de ferme qui soit reconnue d'utilité publique. Elle est donc habilitée à recevoir toute donation.

L'OABA consacre près des 3/4 de son budget aux actions de terrain : sauvetages et retraits, Troupeau du Bonheur et audits d'abattoirs.



Pour continuer à agir, nous avons besoin de votre aide. Vous pouvez soutenir l'OABA en faisant un don en ligne ou en nous contactant à l'adresse suivante : contact@oaba.fr

Nous vous remercions sincèrement pour toute l'aide que vous pourrez apporter à nos actions.

Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs
Association à but non lucratif
Reconnue d'utilité publique depuis 1965

Contact presse :
communication@oaba.fr



10, place Léon Blum – 75 011 Paris
contact@oaba.fr
Téléphone : 01 43 79 46 46
oaba.fr

